

(N° 28.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1908.

**Rapport de la Commission de la Guerre, chargée
d'examiner le Projet de Loi fixant le contingent
de l'armée pour 1909.**

(Voir les n° 47 et 58, session de 1908-1909, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, Vice-Président-Rapporteur; le Baron VAN REYNEGOM DE BUZET, VAN ZUYLEN, MULLE DE TER SCHUEREN.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi fixant le contingent de l'armée pour 1909 a été voté par la Chambre des Représentants, dans la séance du 24 décembre, par 73 voix contre 52. Il n'a pas été soulevé d'objection au sein de votre Commission de la Guerre, qui vous propose l'adoption du Projet de Loi à l'unanimité.

Le Vice-Président-Rapporteur,
Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE.